

Département  
**D'EURE ET LOIR**

ARRONDISSEMENT  
\_\_\_\_\_DREUX\_\_\_\_\_

Caisse des Ecoles  
VERNOUILLET

 **Vernouillet**28

**BUDGET :**  
**CAISSE DES ECOLES**

**OBJET :**  
**PROVISION POUR RISQUE  
IMPAYES**

**Date de la  
convocation  
du Conseil d'Administration**

28/11/2023

-----

DG-2023-20

Acte certifié exécutoire après transmission aux  
services préfectoraux

Publication ou affichage le  
notification

**04/01/2024**

REPUBLIQUE FRANCAISE  
**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**



**DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE LA CAISSE DES ECOLES**

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS, le ONZE DECEMBRE, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Damien STEPHO, Président de la Caisse des Ecoles.

Présents : Damien Stépho, Karine Bénabi, Nicole Montigny, Josiane Emond  
Excusés : Thomas Lionel, Linda Gauthier, Céline Cagnol, Youssef Lamrini  
Assistaient également : Sandrine Harreau, Déborah Gény, Bruno Besnard, Virginie Lemercier  
Mme Bénabi a été élue secrétaire

La Caisse des Ecoles de la Commune de Vernouillet rencontre régulièrement des difficultés pour obtenir le paiement de ses titres de recettes par des entreprises à la suite de décisions judiciaires.

Sur les conseils de la Trésorerie de Dreux Agglomération, il est proposé la mise en place d'une provision.

Elle serait d'un montant de 2657.54 € et pourrait être mobilisée pour couvrir les demandes d'admission en non-valeur qui seront présentées en 2023 par la Trésorerie de Dreux Agglomération.

C'est pourquoi, le Conseil d'Administration,

Après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** à l'unanimité, la mise en place d'une provision de 2657.54 € pour couvrir les admissions en non-valeur faisant suite à des décisions judiciaires.

ET ONT SIGNE, les membres présents,

Pour copie conforme.

Le Président de la Caisse des Ecoles

Damien STEPHO



